

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 6 Septembre 2023

L'AN deux mille vingt-trois

A

18 H 00

CONVOCAATION du 30 Aout 2023

Elus

Didier CODORNIU	Président	
Michel CAREL	x	
Jean Baptiste BESSE		
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE	x	
Sylvie FERRASSE	x	
Joseph GIMENEZ	x	
Marie Lou LAJUS	x	
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		
Alexia LENOIR	x	

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	x
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x	Bernard PUEYO	
Charlotte MOLLIEIX		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	x
Hugues PASTUREL	x	Alain SOLER	
Daniel REYNE		Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, en l'absence du Président, le Comité Directeur est présidé par le 2ème Vice-Président, Michel CAREL

**OBJET : LOCAUX ASSOCIATIONS NAUTIQUES - GRUSAREM**

Monsieur Edyr BELHABCHI quitte la salle, car concernant par la délibération à prendre.

Monsieur le Vice Président rappelle qu'à la suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'OT à l'issue de l'élection municipale, il avait été convenu d'optimiser l'usage des locaux portuaires mis à la disposition des associations nautiques, lesquels sont sous utilisés et à usage exclusif alors que d'autres associations nautiques n'en n'ont pas ou demandent des espaces supplémentaires. Cette optimisation a été menée par Michel Carel – Didier Gass et Jean Claude MERIC suite au Comité de Direction d'avril 2022.

Une convention a été signée entre le Gruissan Yacht Club et Nautivoile puis avec le Gruissan Croisière Club, cela s'est réalisé ensuite entre le Thon Club et Ar Vag puis avec la SNSM.

La SNSM fait part de ses besoins en locaux suite à l'arrivée de sa seconde embarcation (semi-rigide) qui nécessite de nouveaux espaces de stockage (locaux existant) et pour organiser des formations ainsi que des réunions / débriefing suite aux interventions de secours ou entraînements hebdomadaires.

C'est pour cela que l'OT a opté pour une intégration de la SNSM dans une partie des locaux du Thon Club.

A ce jour se posent 2 situations particulières :

Le Club de rame traditionnelle (Grussaren) dispose de locaux mis à disposition par la Ville (Cubes devant le Palais des Congrès) Dans l'évolution de la communication de la Ville et de l'Office de Tourisme, Monsieur le Maire, également Président de l'OT, souhaite mutualiser les équipes de communication afin de les rendre plus coordonnées, plus transversales et gagner en efficacité.

A cette fin, il souhaite les installer dans le Cube occupé par Grussaren, avec pour objectif Janvier 2024.

Pour cela, il est nécessaire de trouver d'autres locaux, difficilement partageables avec d'autres associations car il s'agit d'équiper une salle de musculation pour l'entraînement des équipages avec des appareils difficilement déplaçables (rameurs, bancs de musculation, vélo elliptiques ...)

Sur cette base il faut envisager un espace d'environ 90 m2 et trouver un emplacement

À la suite d'une visite sur le terrain avec Messieurs Carel, Besse, Azibert, Eve et Méric, le site du Port Barberousse s'y prête totalement.

Compte tenu du timing souhaité, des procédures de mise en concurrence et autorisations administratives, il est donc proposé de le réaliser en structure modulaire, incluant un point d'eau/sanitaire. Le coût estimé du local (devis) reviendrait à 135 K€ HT auquel il faut ajouter la dalle support et AEP (environ 20 K€ HT) – Terrassement/Espaces Verts 10 000 €– et aléas 5% 10 000 €) soit un coût global prévisionnel : 175 000 €HT + Permis de construire nécessaire (1 mois).

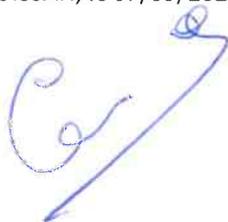
Il est proposé au Comité de Direction d'accepter ce projet et d'inscrire la dépense sur le budget investissement du Port.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,  
Avec 14 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

ACCEPTÉ le projet de réalisation en structure modulaire  
ACCEPTÉ d'inscrire la dépense d'investissement sur le budget supplémentaire du Port, poste 2188  
AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

---

Pour copie certifiée conforme  
Le 2ème Vice Président  
GRUISSAN, le 07/09/2023



**Acte à classer****662023**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-22T10-11-11.00 ( MI247664578 )

Identifiant unique de l'acte : 011-425127685-20230906-662023-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : locaux associations nautique Grusarem

Date de décision : 06/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [66 Locaux Grussarem.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/09/23 à 10:08

Par [BAERENZUNG Stéphanie](#)

Transmis

Date 22/09/23 à 10:11

Par [BAERENZUNG Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 22/09/23 à 10:17

Délibération rendue exécutoire le 22/09/2023 à 10h30

Pour le Président

Par Délégation

Le Directeur Général

Jean Claude MERIC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JCM'.